

5 POINTS CLÉS

de la CCN BTP (Bâtiment & Travaux Publics)

Classifications et salaires

- Chaque salarié est classé selon sa catégorie (ouvrier, ETAM, cadre, apprenti), son autonomie, sa technicité et son niveau de formation.
- Cela détermine le poste et la rémunération minimale conventionnelle, révisée chaque année.

01



Indemnités et déplacements

La mobilité fréquente entre chantiers nécessite des compensations spécifiques : indemnités de trajet, transport, panier repas petits déplacements, grands déplacements...

02



Gestion des congés

- La gestion des congés dans le BTP se fait **via des caisses spécialisées** appelées CIBTP (Caisse Congés Intempéries BTP).
- La cotisation est **obligatoire** pour toutes les entreprises du secteur.

03



Temps de travail et heures supplémentaires

- **Durée hebdomadaire** : 35 h pour ouvriers/ETAM, 39 h pour cadres
- **Heures supplémentaires** : majoration selon les règles légales
- **Modulation** du temps de travail

04



Prime de vacances

- La prime de vacances est versée **par la caisse de congés payés** pour les ouvriers, et **par l'entreprise** pour les ETAM et cadres
- Correspond à **30 %** de l'indemnité de congés payés

05

